



### N.C.P.A.

Espace Public Numérique, Service de collecte des encombrants à domicile, Compétence GEMAPI : un encart entièrement dédié à notre Communauté de Communes.

### AGENDA 2022-2023

Notez bien les dates des prochaines manifestations organisées par votre commune : Fête paroissiale, arbre de Noël, Repas des aînés et tant d'autres...

### APPEL À CANDIDATURE

Pour initier nos jeunes à la démocratie, à la citoyenneté et favoriser leur participation à la vie de la communauté, nous créons un Conseil Municipal des Jeunes.



## REPRENDRE LE CHEMIN ...

Scolairement, cette rentrée 2022 aura finalement pu être placée sous le signe d'une certaine normalité retrouvée. Normalité ? Si les premiers mois de cette année 2022 ont permis de connaître un répit épidémique salutaire, le déclenchement d'un conflit russo-ukrainien si proche, si destructeur, si inhumain, a remis en évidence la fragilité des équilibres internationaux, notre dépendance énergétique et l'interdépendance des économies mondiales. Une piqûre de rappel dont nous nous serions bien passés. Notamment lorsque l'épée de Damoclès du retour épidémique reste brandie au-dessus de nos têtes. Mais la rentrée est bien là.

Rentrer, c'est reprendre le chemin de la cohésion sociale et du vivre-ensemble. Dans ce contexte, chahuté comme une cour de récréation un premier jour de classe, notre petite commune rurale se veut un point de repère, un havre de paix où nous faisons en sorte de cultiver la convivialité. Votre municipalité s'attache à améliorer le cadre de vie de ses administrés et, chaque année, à proposer des occasions de rassembler les habitants. La fin de l'année en sera riche, avec les désormais traditionnels fête patronale, arbre de Noël, repas des aînés, ...

Rentrer c'est aussi reprendre le chemin du civisme et du respect de l'autre. La municipalité n'assure pas seule la quiétude de son territoire. L'essentiel est entre les mains de chacun et le maire régule l'ensemble en jouant son rôle de police administrative générale, essentiel pour conserver la cohésion entre administrés.

Je serai donc particulièrement vigilant à ce que la sécurité routière soit assurée, à ce que l'entretien des chemins et de leurs abords, qu'ils soient du ressort de la municipalité ou des riverains, soit mis en œuvre et à ce que les troubles anormaux de voisinage soient immédiatement stoppés.

Rentrer, c'est reprendre le chemin de l'écoute et des solidarités. Dans le contexte actuel, la proximité de l'échelon communal permet de mieux appréhender les besoins de chacun. Parmi l'inventaire pléthorique des aides actuellement votées, votre municipalité est le meilleur interlocuteur pour vous assurer de bénéficier des aides auxquelles vous avez droit et mettre en place des solidarités au sein de la commune. N'hésitez pas à vous rendre en mairie lors des permanences pour discuter de votre cas en toute confidentialité. L'écoute de toutes et tous passe aussi par celle des plus jeunes. Et la mise en place d'un conseil municipal des jeunes, décidée lors du conseil municipal du 10 septembre dernier y participera grandement. Nous attendons de nombreux volontaires !

Rentrer, c'est enfin reprendre les chemins de traverse de la ruralité. L'école peut aussi être buissonnière, parfois. Votre conseil municipal a décidé de remettre en état et d'ouvrir des espaces communaux au public. A vous de nous dire ce que vous souhaitez qu'il devienne. Finalement, rentrer, "C'est ce moment où tout est encore possible que j'apprécie le plus." (Sempé, 1932-2022)

Bonne rentrée à toutes et à tous !

Alexandre Bouillon

# FÊTE DES VOISINS

RENDEZ-VOUS EST PRIS EN 2023...



Le vendredi 20 mai dernier, la municipalité organisait sa troisième édition de la fête des voisins. Organiser des rencontres, des échanges, des discussions entre victot-pontfolais était une demande forte des habitants, c'est devenu un rendez-vous incontournable, connaissant un succès sans cesse grandissant, avec la participation de près d'un tiers de la population de la commune ! Grâce à une météo très favorable, toutes générations confondues ont pu partager des boissons locales offertes par la mairie et déguster les spécialités culinaires apportées par chacun.

Ce rendez-vous convivial permet à chacun de mieux se connaître, d'échanger et d'informer chacun des actualités locales. C'est devenu un incontournable et nous saurons le perpétuer et lui donner une infrastructure de plus en plus adaptée. Notez bien que, cette année, le champ voisin avait été très amicalement prêté et préparé par M. et Mme Flajolet pour permettre le stationnement sécurisé des voitures. Un excellent modèle d'organisation participative !

## MARAIS DE LA DIVES

Chaque année, les Amis des Marais de la Dives organisent la Journée des Marais pour permettre au grand public de découvrir ou de mieux connaître ce territoire. Cette année, cette journée s'est tenue le samedi 21 mai 2022, à Beuvron-en-Auge.

Il s'agit, indiquent les amis des Marais de la Dives, de sensibiliser le public en proposant des activités, des conférences et des promenades-découvertes de la faune et de la flore.

Nichoirs pour les hirondelles et chauve-souris ont attiré l'attention du public tandis que Thierry Pitrey, président de l'association les Amis de la Dives a rappelé l'histoire de cette association créée en 2005 et les objectifs de gestion partagée de cette zone concernant 33 communes en matière de biodiversité et de sauvegarde.

Alexandre Bouillon, maire de Victot-Pontfol, a rappelé qu'il faut absolument essaimer et développer ce type d'actions locales, pour sensibiliser le public à ce territoire et ses enjeux. La reconnaissance des Marais de la Dives en tant que patrimoine régional doit aussi passer par un classement spécifique et l'adoption d'un statut officiel portés par l'ensemble des décideurs.

**La prochaine journée des Marais se tiendra en 2023 à Hotot-en-Auge et la session de 2024 sera organisée à Victot-Pontfol.**

## A VOS AGENDAS

**LE 8 OCTOBRE 2022**

**FÊTE PATRONALE SAINT DENIS**

La messe traditionnelle se tiendra à l'Église de Victot-Pontfol à 18h et sera suivie du non moins traditionnel verre de l'amitié.

**LE 26 NOVEMBRE 2022**

**MARAIS DE LA DIVES**

**Une randonnée pédestre sera suivie d'une conférence-discussion.**

Un moment convivial organisé par les amis des marais de la Dives au départ de Victot-Pontfol.

Réservez vos places auprès de la mairie ou de l'association des Amis de marais de la Dives (25 places disponibles).

**LE 18 DÉCEMBRE 2022**

**ARBRE DE NOËL**

Nous reprenons la recette qui avait eu du succès l'an dernier en participant activement de nouveau à l'arbre de Noël commun entre Beuvron en Auge, Hotot en Auge et Victot-Pontfol.

**Au programme :** Spectacle pour petits et grands, distribution de cadeaux et goûter.

**LE 21 JANVIER 2023**

**HONNEUR AUX AÎNÉS**

Le repas des aînés sera organisé au restaurant Le Pot d'Étain de Manerbe. L'occasion de passer un moment convivial entre nos aînés et leurs élus.



# BOÎTE À LIVRES



La boîte aux livres installée dans la cour de la mairie a connu un succès considérable dès son installation. Cependant, victime de ce succès, sa dotation perd en quantité comme en qualité. Nous avons besoin de vous, de votre générosité mais aussi du civisme de chacun. Le fonctionnement de notre boîte à livres est basé sur la confiance et la bonne volonté de ses usagers : Je prends un livre, je découvre une œuvre, je ramène un livre. Des livres supplémentaires sont actuellement disponibles dans les locaux de la mairie. Pour préserver cette ressource, nous vous proposons de venir les emprunter aux heures d'ouverture de la mairie pour les ramener dès que vous les aurez terminés.

## Et demain...

Un service de bibliothèque rurale ?

C'est possible si nous trouvons suffisamment de volontaires pour tenir une permanence !

# CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Désireuse d'inciter nos (nombreux) jeunes à s'impliquer dans la vie de leur collectivité, à faire l'exercice de la citoyenneté et de la démocratie locale et à s'investir dans des projets d'intérêt général, la commune de Victot-Pontfol met en place un Conseil municipal des Jeunes (CMJ).

Le CMJ a pour ambition d'initier les jeunes de 8 à 17 ans à la vie publique, à la prise de décision et à la notion d'intérêt général. En œuvrant pour leurs camarades, les jeunes élus enrichiront la vie de la commune avec des projets qui leur tiennent à cœur.

Le Conseil municipal des Jeunes est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté. Espace de parole, de rencontres et de découvertes, il donne l'occasion aux jeunes élus de comprendre le fonctionnement de la collectivité et de dialoguer avec les élus. Le CMJ instaure un dialogue continu entre les jeunes et les élus et assure une meilleure prise en compte par la municipalité des attentes, des initiatives et des projets des jeunes Victot-Pontfolais.

La création et le fonctionnement du CMJ reposent sur l'article L2143-2 du Code général des collectivités territoriales et exprime les valeurs et les objectifs portés par la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale et la Convention internationale des droits de l'enfant (art. 12 à 15).

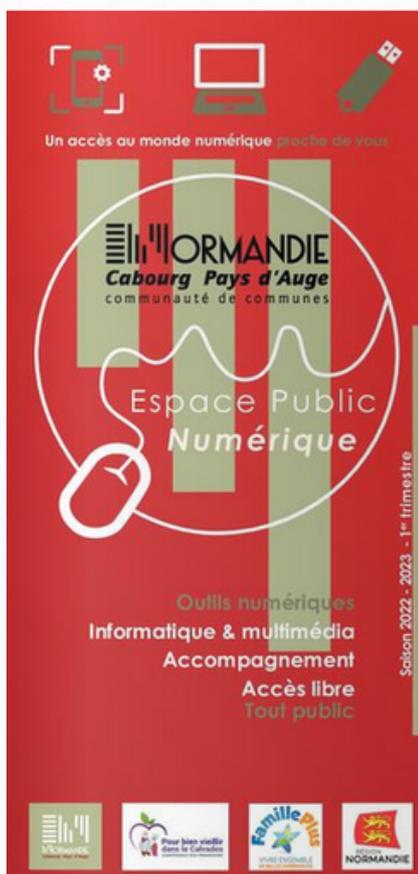
**Le CMJ a été mis en place par délibération du Conseil Municipal et placé sous l'autorité du Maire.** Il sera constitué de 5 conseillers, qui éliront un(e) maire et un(e) adjoint(e).

Tous les jeunes Victot-Pontfolais de 8 à 17 ans sont invités à se rendre à la mairie, à téléphoner au 02.31.39.01.29 ou au 06.30.04.82.88 pour déposer leur candidature. La date limite de dépôt est fixée au 5 novembre 2022. Les élections se dérouleront le 19 novembre en mairie, la durée du mandat est de trois ans.

# VOTRE ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE

## Qu'est-ce qu'un Espace Public Numérique ?

C'est un lieu qui accompagne tout public aux usages numériques et propose des activités d'initiation ou de perfectionnement variées et encadrées.



## L'accès à l'EPN est ouvert à tous.

Vous serez accueilli individuellement dans un contexte collectif (6 personnes au maximum) sur certaines plages horaires.

## Où trouver votre EPN ?

NCPA comporte actuellement 3 EPN :

**Gonneville** en Auge au 4, place de la mairie

**Houlgate** au 10, Boulevard de Sain Philbert

**Dozulé** au 23 grande rue (Ecole Daniel Huet, Unité B)

Pour les Habitants de NCPA, l'accès libre est à 20€/an, Les ateliers découverte sont gratuits et les ateliers thématiques à 7€/2h

## CONTACTS

Téléphone : 02.31.24.25.93 ou 07.87.77.10.85

e-mail : [epn@normandiecabourgpaysdauge](mailto:epn@normandiecabourgpaysdauge)

Tout savoir sur [www.epn.ncpa.fr](http://www.epn.ncpa.fr)

L'EPN propose aussi l'organisation de "thés numériques à domicile". La mairie de Victot-Pontfol a d'ores et déjà proposé de mettre sa salle du conseil à disposition. Si cette discussion numérique vous intéresse, merci de vous faire connaître auprès de la mairie.

# COLLECTE DE VOS ENCOMBRANTS

## LA COLLECTE DE VOS ENCOMBRANTS CHANGE

**SUR RENDEZ-VOUS ET GRATUIT !**

À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2022



**NORMANDIE**  
Cabourg Pays d'Auge  
communauté de communes

**LES DÉCHETS,  
VOUS  
CONCERNÉS !**

Depuis le 1er septembre 2022, NCPA organise un service de collecte des encombrants à domicile et gratuit avec la ressourcerie de l'association l'Auguste Recycleur-Bâtitisseur qui valorise les objets en les rénovant, les réparant, les relookant, bref en leur donnant une deuxième vie !

## MODE D'EMPLOI

- 1. JE CONTACTE LE SERVICE** pour prendre rendez-vous. par téléphone au **07 65 69 95 02** ( du lundi au vendredi de 9h à 12h) ou sur la plateforme dédiée : [www.lauguste-recycleur.fr](http://www.lauguste-recycleur.fr) ou par mail à [lauguste.recycleur-batisseur@hotmail.com](mailto:lauguste.recycleur-batisseur@hotmail.com)
- 2. JE FIXE LE RENDEZ-VOUS** en fonction des disponibilités proposées.
- 3. JE PRÉPARE** la venue en triant mes encombrants en les disposant sur le trottoir.

Ce service est exclusivement réservé aux particuliers, limité à une fois par an maximum.

Conditions et informations complémentaires sur [www.ncpa.fr](http://www.ncpa.fr)

# MIEUX PROTÉGER NOTRE TERRITOIRE DES INONDATIONS : LA GEMAPI

## La GEMAPI, qu'est-ce que c'est ?

Les missions GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) consistent à entretenir, à aménager, à protéger et à restaurer des écosystèmes aquatiques et des zones humides et à assurer une défense contre les inondations et contre la mer.

## Elle se divise en 2 volets :

GEMA – Gestion des milieux aquatiques qui est déléguée au Syndicat du Bassin versant de la Dives (SMBD)

PI – Prévention des Inondations qui est exercée par NCPA sur l'ensemble de son territoire.

Une taxe dédiée pour financer les travaux a été instituée en 2022 pour les contribuables soumis au paiement de :

- la taxe d'habitation des résidences secondaires ;
- la taxe foncière sur le bâti et sur le non-bâti ;
- la cotisation foncière des entreprises (CFE)

En fonction des situations, c'est une ligne supplémentaire sur la feuille d'imposition. Elle permettra de commencer le renforcement et la réparation des digues de l'Orne et de la Dives pour limiter les risques d'inondation.

Sur notre territoire, selon la loi, cette taxe sera supportée à hauteur de :

- 56,9% par les résidences secondaires
- 26,7% par les entreprises
- 14,0% par le foncier bâti
- 2,4% par le foncier non-bâti



## LES MISSIONS DE LA COMPÉTENCE GEMAPI

**GÉRER** les ouvrages hydrauliques, les lignes d'eau, diversifier les écoulements

**PROTÉGER** les milieux aquatiques et préserver la biodiversité



**PRÉVENIR** les submersions marines et inondations fluviales

**ENTREtenir** les digues classées

**SENSIBILISER** les usagers des marais, des fleuves et du littoral

# AMÉLIORATIONS DE LA VOIRIE ROUTE DE CABOURG

Ce mois de septembre 2022, les services du département ont procédé à 3 étapes importantes de réfection de la chaussée et des accotements de la route de Cabourg – RD49 : Mise en place d'accotements béton pour renforcer les virages, réfection de la chaussée et renforcement des bas-côtés par dépose de gravier stabilisé.

Le carrefour de la croix des Authieux (entre la route de Cabourg – RD49 et la route de Bonnebosq – RD16) dont la visibilité était très réduite, notamment lorsque la végétation est abondante a été sécurisé. Le département a acquis une bande de terrain et a procédé à l'installation d'une nouvelle clôture. La visibilité est maintenant grandement améliorée.

Ces travaux ont occasionné plusieurs jours de perturbations du trafic routier et des transports scolaires. L'ensemble reviendra à la normale en octobre, après réalisation du marquage au sol. Nous remercions les usagers de ces voies de circulation et des transports scolaires de leur patience et de leur compréhension. Les conditions de circulation sont maintenant grandement améliorées.



Un miroir de circulation a été installé pour sécuriser l'accès au chemin Nicolle et Flaux depuis la route de Cabourg. Plusieurs signalements avaient en effet été remontés à la mairie sur le manque de visibilité lorsque l'on doit emprunter ce chemin depuis le carrefour de la Croix des Authieux. Le miroir, dont le réglage est délicat et ne doit donc pas être modifié, permet alors d'avoir une vue de la ligne droite vers l'agglomération.



## QUELS USAGES POUR LE JARDIN DE LA MAIRIE ET LE PRÉAU DE L'ANCIENNE ÉCOLE ?

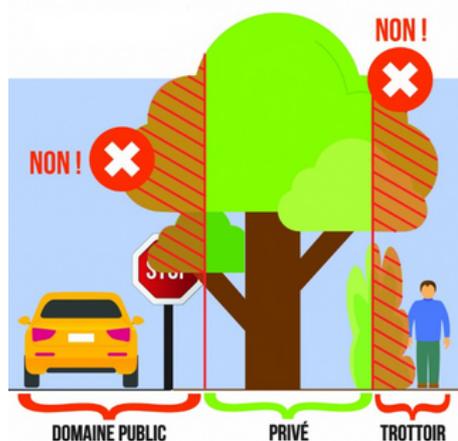


Parmi le domaine public communal, la mairie possède le jardin et l'ancien préau de l'école.

Le jardin de la mairie est désormais régulièrement entretenu et la question de son usage peut désormais se poser. Le conseil municipal souhaite le rendre accessible à tous les victot-pontfolais. Mais le choix des aménagements ne se fera pas sans vous.

Une consultation locale sera donc lancée pour en définir l'usage : création d'un Tiers Lieu et d'un arborétum, mise en place d'un lieu de rassemblement pour nos jeunes (qu'en dira le futur CMJ ?), création de jardins partagés, d'une aire de pique-nique.... Nous attendrons vos propositions avec grand intérêt.

# ENTRETIEN DES TERRAINS, DES HAIES ET DES BERGES PRIVÉES DE LA DORETTE



De nombreuses plaintes sont régulièrement enregistrées en Mairie à propos de terrains, de haies ou de berges laissés sans entretien, voire à l'abandon. Cette situation est particulièrement regrettable pour une commune qui entend partager avec ces habitants un objectif de préservation d'un cadre de vie agréable. Aussi est-il rappelé que les terrains, haies et berges doivent être régulièrement entretenus.

**Vous ne savez pas à qui vous adresser pour l'entretien de votre terrain ?**

Votre commune se propose de mutualiser ces opérations pour en optimiser le coût. Se rapprocher de la Mairie pour plus d'informations.

## Entretien des haies

Dans le cadre des problèmes liés à la sécurité routière, il est rappelé que l'absence d'entretien des haies en limite du domaine public et des voies communales compromet gravement la sécurité des automobilistes et des piétons (visibilité restreinte, panneaux de signalisation cachés par les feuillages).

Par arrêté en date du 21 septembre 2022, le maire rappelle les articles L. 2212-1 et suivants du CGCT et l'article R. 116-2 du CVR : les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales et les chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5m. Les opérations d'élagage sont effectuées à la diligence et aux frais des propriétaires ou leurs représentants. Les produits de l'élagage ne doivent en aucun cas séjourner sur la voie publique.

## Entretien des cours d'eau

Il est rappelé que le lit d'un cours d'eau appartient aux deux propriétaires des deux rives et, qu'en conséquence, l'entretien leur incombe. Ils doivent assurer le libre passage de l'eau qui, elle, ne leur appartient pas : enlèvement des branches formant des barrages et entretien des berges.

# RÉFECTION DE CHEMINS COMMUNAUX

Dans la même optique d'amélioration de notre voirie, le chemin de la Planche aux Mignots et le chemin de Pontfol verront très prochainement leurs bas-côtés (assainissement pluvial) et leurs chaussées entièrement réhabilités. Ces travaux sont financièrement de grande ampleur pour une commune comme la nôtre. Des subventions ont été demandées auprès des services du département (APCR) et de l'état (DETR) pour nous aider à les financer.

En attendant, dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique, la commune a poursuivi ses actions de remise en état des chemins de randonnée par la réouverture aux engins agricoles du chemin d'accès à la Capelette.



Avant



Après



Votre équipe municipale met un point d'honneur à représenter la commune de Victot-Pontfol au mieux auprès des différents acteurs (institutionnels ou non) de notre territoire.

Participation aux commissions thématiques intercommunales et à 100% des réunions de bureau intercommunal, des conférences des maires et des conseils communautaires NCPA

Représentation de Victot-Pontfol aux cérémonies officielles

organisées sur le territoire sous l'égide de Michel Gardin, Président de l'ACPC.

Au Fournet, en présence du député de notre circonscription nouvellement élu, J. Patrier-Leytus, de notre conseiller département, X. Charles et de la maire, C. Maheut.

A Bonnebosq, où notre porte drapeau, indisponible était remplacé par Timothée, 11 ans. Porter haut les couleurs de la commune n'attend pas le nombre des années.

## UN POISSON D'AVRIL EN OR Avec la complicité du Pays d'Auge

Dans un contexte parfois un peu morose, un peu de facétie n'est jamais gratuit ! Et on constate rapidement que chacun y prend une part active avec gourmandise. Le journal Le pays D'auge paraît le mardi et le vendredi et il ne nous avait pas échappé que le 1er avril 2022 était justement...Un vendredi.

Avec la complicité assumée de notre fidèle correspondante, Madame Verel et d'habitants particulièrement impliqués, nous avons convenu de redonner à notre Dorette ses lettres de noblesse. Objectif atteint ! Plusieurs semaines après la parution de l'article, on en parlait encore dans les communes alentours...



Panneau Pocket devient le moyen de communication privilégié de votre mairie : informations municipales, locales ou intercommunales, alertes météorologiques, ... Tout y est. Et seulement ce qui vous intéresse !

**Panneau Pocket** n°1 en France

Les informations et alertes de votre Mairie sont sur PanneauPocket

- 1 Téléchargez gratuitement l'application
- 2 Recherchez votre Commune ou votre Code Postal
- 3 Cliquez sur le cœur pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications

Scannez-moi

Play Store Apple Store App Gallery

Ouverture au public de la Mairie

LUNDI : 17h30-18h30

MERCREDI : 18h30-20h30

Permanence des élus

SAMEDI : 10h30-12h30

Tél : 02 31 39 01 29

E-mail : [mairie-victot-pontfol@orange.fr](mailto:mairie-victot-pontfol@orange.fr)

EN CAS D'URGENCE

Si vous ne pouvez pas nous joindre par téléphone n'hésitez pas à envoyer un E-mail à [mairie-victot-pontfol@orange.fr](mailto:mairie-victot-pontfol@orange.fr)  
Les E-mails sont régulièrement consultés.

Retrouvez toutes les actualités sur : [www.victot-pontfol.fr](http://www.victot-pontfol.fr)



# COLLECTE DE VOS ENCOMBRANTS

## LA COLLECTE DE VOS ENCOMBRANTS CHANGE

**SUR RENDEZ-VOUS ET GRATUIT !**

À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2022



**NORMANDIE**  
Cabourg Pays d'Auge  
communauté de communes

**LES DÉCHETS, VOUS CONCERNÉS !**

Depuis le 1er septembre 2022, NCPA organise un service de collecte des encombrants à domicile et gratuit avec la ressourcerie de l'association l'Auguste Recycleur-Bâtisseur qui valorise les objets en les rénovant, les réparant, les relookant, bref en leur donnant une deuxième vie !

### Mode d'emploi :

1. **JE CONTACTE LE SERVICE** pour prendre rendez-vous. par téléphone au **07 65 69 95 02** ( du lundi au vendredi de 9h à 12h) ou sur la plateforme dédiée : [www.lauguste-recycleur.fr](http://www.lauguste-recycleur.fr) ou par mail à [lauguste.recycleur-batisseur@hotmail.com](mailto:lauguste.recycleur-batisseur@hotmail.com)
2. **JE FIXE LE RENDEZ-VOUS** en fonction des disponibilités proposées.
3. **JE PRÉPARE** la venue en triant mes encombrants en les disposants sur le trottoir.

Ce service est exclusivement réservé aux particuliers, limité à une fois par an maximum.

Condi tions et informations complémentaires sur [www.ncpa.fr](http://www.ncpa.fr)

# CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Désireuse d'inciter les jeunes à s'impliquer dans la vie de la collectivité, à faire l'exercice de la citoyenneté et de la démocratie locale et à s'investir dans des projets d'intérêt général, la commune de Victot-Pontfol met en place un Conseil municipal des Jeunes (CMJ).

Le CMJ a pour ambition d'initier les jeunes de 9 à 16 ans à la vie publique, à la prise de décision et à la notion d'intérêt général. En œuvrant pour leurs camarades, les jeunes élus enrichiront la vie de la commune avec des projets qui leur tiennent à cœur.

Le Conseil municipal des Jeunes est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté. Espace de parole, de rencontres et de découvertes, il donne l'occasion aux jeunes élus de comprendre le fonctionnement de la collectivité et de dialoguer avec les élus. Le CMJ instaure un dialogue continu entre les jeunes et les élus et assure une meilleure prise en compte par la municipalité des attentes, des initiatives et des projets des jeunes Victot-Pontfolais.

La création et le fonctionnement du CMJ reposent sur l'article L2143-2 du Code général des collectivités territoriales et exprime les valeurs et les objectifs portés par la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale et la Convention internationale des droits de l'enfant (art. 12 à 15).

**Le CMJ a été mis en place par délibération du Conseil Municipal et placé sous l'autorité du Maire. Il sera constitué de 5 conseillers, qui éliront un(e) maire et un(e) adjoint(e).**

Le CMJ a été mis en place par délibération du Conseil Municipal et placé sous l'autorité du Maire. Il sera constitué de 5 conseillers, qui éliront un(e) maire et un(e) adjoint(e).

**Tous les jeunes Victot-Pontfolais de 9 à 16 ans sont invités à se rendre à la mairie ou à téléphoner au 02.31.39.01.29 ou au 06.30.04.82.88 pour déposer leur candidature.**

**La date limite de dépôt est fixée au 5 novembre 2022. Les élections se dérouleront le 19 novembre en mairie, la durée du mandat est de trois ans.**